



COMITE DE L'ISERE
DE TENNIS DE TABLE

MAISON DES SPORTS
Bureau 213
7 Rue de l'industrie
38327 EYBENS cedex

Téléphone: 09.53.62.14.14

E-mail: contact@ttisere.com
Site internet : www.ttisere.com

LIVRET DU COMITE

ORGANIGRAMME

TARIFS

REGLEMENTS SPORTIFS

PLAN D'ACTION TECHNIQUE



Sommaire du Livret du comité

Partie 1 : Avant propos.....	3
Partie 2 : Organigramme du comité.....	4
Partie 3 : Tarifs de la saison.....	5
Partie 4 : Règlements sportifs.....	7
Chapitre I. Charte du tennis de table dans l'Isère.....	7
Titre I Le joueur.....	7
Titre II L'arbitre.....	7
Titre III Le juge-arbitre.....	7
Titre IV La licence.....	7
Chapitre II. Championnat par équipes.....	9
Titre I Généralités.....	9
Titre II Obligations et diverses dispositions.....	11
Chapitre III. Critérium fédéral.....	16
Titre I Généralités.....	16
Titre II Déroulement sportif.....	17
Titre III Montées en divisions supérieures.....	18
Titre IV Les forfaits.....	18
Chapitre IV. Championnat de France seniors et jeunes.....	20
Titre I Participations et forfaits.....	20
Titre II Organisation sportive.....	20
Chapitre V. Critérium vétéran.....	22
Chapitre VI. Coupe vétérans.....	23
Chapitre VII. Challenge Bernard Jeu.....	24
Chapitre VIII. Interclubs.....	26
Chapitre IX. Finales par classement.....	27
Chapitre X. Envelo'ping.....	29
Chapitre XI. Arbitrage et juge-arbitrage.....	30
Titre I Orientations générales.....	30
Titre II Les contrôles de raquette en Isère.....	31
Titre III Tableau d'activité.....	31
Chapitre XII. Tournois.....	34
Titre I Préambule.....	34
Titre II Procédure d'homologation.....	34
Chapitre XIII. Label départemental.....	36
Titre I Modalités générales.....	36
Titre II Critères à valider.....	36
Titre III Validité du label.....	36
Partie 5 : Plan d'action technique.....	37
Detection	37
1- pole Isère.....	37
2- regroupement de détection.....	37
3- top détection.....	38
4- actions de recrutement « ping pousse ».....	38
5- challenge « yvon denojean ».....	38
Elite departementale.....	40
1- soutien au centre universitaire de formation et d'entrainement (c.u.f.e).....	40
2- intercomites.....	40
Developpement de l'activite.....	41
1- fidélisation des licencies.....	41
2- promotion du tennis de table.....	42
Formations d'entraîneurs.....	45
1- formations comite de l'Isère.....	45
2- formation ligue Rhône-alpes.....	45
3- formations ministère de la sante et des sports.....	45
4- validation des diplômes d'entraîneur (comité).....	46

PARTIE 1 : AVANT PROPOS

Ce document a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux 2011-2012 sur le site internet officiel de la fédération : www.fftt.com

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse...).

En gras les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition assurera aussi le rôle de délégué pour les compétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission sportive départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Bureau 213 ».

PARTIE 2 : ORGANIGRAMME DU COMITÉ**COMITE DIRECTEUR**

BUREAU	
Président	Richard DREVON
Vice-président délégué au Sud Isère	Michel SELVA
Vice-président	Jean COURAULT
Secrétaire général	Donatien de HAUTECLOCQUE
Secrétaire-adjoint	Laurent SEGUIN
Trésorière générale	Émilie VASSEUR
Trésorier-adjoint	Jean-Luc BERT

COMMISSIONS	
1 – Commission sportive	Donatien de HAUTECLOCQUE
adjoint	Laurent SEGUIN en charge de SPIDD Guy ROCHETTE
Critérium fédéral	Laurent SEGUIN
Championnat de France individuel	Emmanuel EVIEUX
Finales par classements	Richard DREVON
Championnat par équipes	Yvan RIBAIL
	membre Cyril RIVIER
	membre <i>Michel BARBE (coopté)</i>
	membre <i>Gwenael SERVIN (coopté)</i>
Interclubs	Laurent CHALET
Challenge Bernard Jeu	Laurent FISCHER
Coupe et critérium vétérans	Jean-Luc BERT
Cartons	Muriel DUFRESNES puis LIGUE
2 – Commission départementale d'arbitrage	Muriel DUFRESNES
Tournois	Emmanuel EVIEUX
Homologation de salles/contrôle de raquette	Fabien MAQUET
3 – Commission des finances	Émilie VASSEUR
	Claudette GOUVENEUR
	Donatien de HAUTECLOCQUE
Aide bénévole	<i>Oscar KREMAN (coopté)</i>
4 – Commission communication	Michel SELVA
Interne	Michel SELVA
Externe	
Site	Richard DREVON
	membre <i>Laurent LATIL (coopté)</i>
	membre <i>Grégory FRANCIO (coopté)</i>
	membre Donatien de HAUTECLOCQUE
5 - Commission développement	Michel SELVA
Label, mérite	Jean COURAULT
Envelo'ping	Alain BOURDARIAT
6 - Commission jeune et technique	Laurent CHALET
	Patrick PEILLEX
	Laurent FISCHER

PERMANENCES et EMPLOYÉ	
Accueil	Directeur Technique Départemental
Lundi – Mardi – Jeudi 10h-16h Courriel : contact@ttisere.com Tél: 09 53 62 14 14	Alain BOURDARIAT Courriel : alain.bourdariat@ttisere.com Tél: 06 60 14 07 39

	Titulaire	Suppléant
Délégué à la FFTT :	Donatien de HAUTECLOCQUE	Michel SELVA
Délégué à la LRATT :	Richard DREVON	Jean COURAULT
Délégué au CDOS :	Émilie VASSEUR	Donatien de HAUTECLOCQUE

PARTIE 3 : TARIFS DE LA SAISON**NOTE aux TRESORIERs de clubs**

Affiliation 1ère, 2ème année	35,00	par club (inclus fourniture des règlements fédéraux)
Affiliation 3ème année	89,00	par club (inclus fourniture des règlements fédéraux)
Réaffiliation	99,00	par club (inclus fourniture des règlements fédéraux)
Abonnement France TT	43,00	par abonnement
Publications Ligue	30,00	par club
Publications Comité	20,00	par club + par équipe
Redevance administrative	50,00	par voix (selon nombre de licenciés)
Action technique départementale	120,00	par club
CSG	7,00	par licence T et P de la saison passée

	>20	De 19 à 20	De 17 à 18	De 15 à 16	De 13 à 14	De 10 à 12	<10	
Mutation	>ou= 440	291,00	227,00	197,00	142,00	102,50	64,00	par mutation + indemnité de formation

		LICENCES		CRITERIUM	
		Traditionnelles	Promotionnelles	FEDERAL	
né avant 1970	vétéran	39,15	14,90	29,30	par licence
né entre 1970 et 1991	sénior	39,15	14,90	29,30	par licence
né entre 1992 et 1994	junior	38,65	14,40	16,60	par licence
né en 1995 et 1996	cadet	25,85	10,40	16,60	par licence
né en 1997 et 1998	minime	25,85	10,40	16,60	par licence
né en 1999 et 2000	benjamin	18,75	8,20	10,10	par licence
né en 2001 et après	poussin	18,75	8,20	10,10	par licence

		MESSIEURS			DAMES			
		Départemental	Régional	National	Départ.	Régional	National	
Championnat par équipes	niveau 1	130,00	270,00	580,00	20,00	170,00	400,00	par équipe
Championnat par équipes	niveau 2	116,00	220,00	525,00		110,00	350,00	par équipe
Championnat par équipes	niveau 3	100,00	170,00	485,00				par équipe
Championnat par équipes	niveau 4	74,00	130,00					par équipe
Championnat par équipes	niveau 5	20,00	110,00					par équipe
Championnat par équipes	vétéran	8,00						par équipe
Championnat par équipes	jeune	0,00						
Championnat par équipes	corporatif	15,00						par équipe

	Départemental	Régional	National	
Interclubs jeunes	16,50	9,00	23,50	par inscription
Top Détection	4,50	0,00		par inscription
Equipe Corporative	15,00			par inscription
Coupe Nationale Vétéran		23,00	23,50	par inscription
Individuel Vétéran	6,00	8,00		par inscription
Trophée Vétéran				par inscription
Finale individuelle sénior	7,00	5,00		par inscription
Finale individuelle jeune	7,00	3,00		par inscription
Finale individuelle double (/joueur)	0,00	1,00		par inscription
Finale Individuelle par Clts	5,00			par inscription
Challenge Club Bernard JEU	23,00	23,00	23,50	par inscription
Championnat semaine	15,00			par inscription
Individuels Corporatifs		8,00		par inscription
Premier Pas Pongiste	3,00			par inscription
Match'Ping	6,00			par inscription
Finale Match'Ping	2,00			par inscription

	Départemental	Régional	Interrég.	National
Inscription d'un tournoi	0,00	0,00	0,00	270,00
Caution tournoi	40,00	61,00	91,00	270,00

règlements fédéraux	18,00	Les 3 livrets
feuille de match	0,80	l'unité (minimum commande 10) + frais de port

NOTE aux TRESORIERs de clubs

Formations		
Jeunes Entraîneur	69,00 €	Par stagiaire
Entraîneur Départemental	69,00 €	Par stagiaire
Arbitre de Club	20,00 €	par session
Arbitre Régional	15,00 €	Par stagiaire
Juge Arbitre par équipe (J.A.1)	30,00 €	Par stagiaire

Cautions		
Critérium Fédéral	0,00 €	par inscrit
Réclamations par équipe	15,00 €	par réclamation
Équipe Pré reg.	70,00 €	par équipe
Équipe D1	70,00 €	par équipe
Équipe D2	70,00 €	par équipe
Équipe D3	70,00 €	par équipe
Équipe D4	20,00 €	par équipe
Équipe féminine	20,00 €	par équipe

Pénalités financières	Montant de l'infraction	Délais
Absence Assemblée Générale Comité	15,00 €	par voix
Finale par catégorie absence	30,00 €	24h avant
Critérium Fédéral 2° abs. Exclusion	0,00 €	24h avant
Top détection abs.	5,00 €	48h avant
Finale Match'Ping abs.	5,00 €	48h avant
Interclubs jeunes abs.	15,00 €	48h avant
Championnat par Équipe 1er forfait	montant de la caution	x
Championnat par Équipe 2è forfait	montant de la caution	x
Feuille non réglementaire	3,00 €	x
Licence manquante	3,00 €	x
Feuille illisible	3,00 €	x
Numéro de licence erroné	3,00 €	x
Classement erroné	3,00 €	x
Pénalités diverses	3,00 €	x
Feuille de forfait non envoyée	3,00 €	x
Feuille non postée dans les délais	4,00 €	jour ouvrable avant
Manque lettre de la poule	4,00 €	x
Manque numéro de journée	4,00 €	x
Résultats non saisi	15€ puis 30€ puis 45€...	dimanche 20h

PARTIE 4 : RÈGLEMENTS SPORTIFS

CHAPITRE I. CHARTE DU TENNIS DE TABLE DANS L'ISÈRE

Titre I Le joueur

Article 1 - Le joueur de tennis de table se doit de porter une tenue sportive adéquate, c'est-à-dire : un short ou jupette, un maillot, des chaussures de sport et des chaussettes.

Article 2 - La raquette du joueur de tennis de table se compose d'un bois homologué et de deux faces en caoutchouc, une rouge et une noire, avec des revêtements homologués dont le sigle I.T.T.F. est visible. Aucun dépassement de revêtement sur le bois n'est autorisé ni collage sur le lieu de la compétition. Des contrôles de raquette peuvent être effectués sur l'ensemble des compétitions du département par des personnes habilitées.

Article 3 - Les joueurs et conseillers doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 4 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

4.1 - des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser la balle ou frapper la table avec la raquette ou le pied,

4.2 - des cris excessifs ou un langage inconvenant,

4.3 - le non respect des officiels,

4.4 - l'usage de tactiques déloyales et/ou dilatoires telles qu'envoyer volontairement la balle en dehors de l'aire de jeu ou le non respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre II L'arbitre

Article 1 - L'arbitre de tennis de table est responsable du bon déroulement de la partie, il n'est plus joueur, il devient neutre et impartial. Il est responsable de la continuité du jeu. Il doit veiller au comportement des deux adversaires, un mauvais comportement est sanctionné par :

1.1 - 1ère infraction : carton jaune et avertissement,

1.2 - 2ème infraction : carton jaune + rouge et 1 point de pénalité,

1.3 - 3ème infraction : carton jaune + rouge et 2 points de pénalité.

Titre III Le juge-arbitre

Article 1 - Le Juge Arbitre de Tennis de Table est responsable dans la salle du bon déroulement de l'épreuve. Il peut sanctionner un mauvais comportement par :

1.1 - 4ème infraction : carton rouge et partie perdue,

1.2 - exclusion immédiate des joueurs.

Article 2 - En tout état de cause, tout joueur se doit de connaître les règles du jeu, nous ne pouvons que vous inciter à les consulter auprès de vos dirigeants. Le juge-arbitre peut à tout moment prendre une décision sportive de sanction si le comportement du joueur ou conseiller le justifie.

Titre IV La licence

Article 1 - Pour participer ou conseiller dans toutes les compétitions officielles, le joueur et le conseiller doivent être en possession de leur licence. Celle du joueur doit être validée médicalement. La mention « certificat médical présenté » doit apparaître sur la licence. A défaut, le joueur devra présenter son certificat médical conforme au juge-arbitre ou à défaut au capitaine adverse qui transmettra ce certificat médical à la ligue pour une réédition de la licence. S'il ne peut le présenter, il n'a pas le droit de participer.

Article 2 - Depuis le début de la saison 2010-2011, il est possible de consulter l'exactitude de la licenciation d'un joueur ainsi que la situation du joueur vis-à-vis du certificat médical en cas d'absence de licence le jour de la compétition à l'aide de deux nouveaux services :

- soit par l'envoi d'un SMS avec comme référence le numéro de licence du joueur (envoyer « licence 9999999 » au 71009 – 0,50€ + coût du SMS);

- soit par accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence> (avec un ordinateur ou un smartphone).

Article 3 - La licence doit être signée du détenteur ou de ses parents s'il est mineur. La photographie doit être mise au dos de licence.

Article 4 - Toute demande de licence doit parvenir à la ligue Rhône-alpes 24H avant une rencontre soit par courrier, soit par espace « Mon club ».

Article 5 - Un joueur sans numéro de licence sur la feuille de rencontre est soumis à vérification sur place avec la procédure FFTT sinon il ne joue pas, puis soit le club est sanctionné par une décision sportive et/ou une pénalité financière s'il est bien licencié à la date de rencontre, soit les points du joueur non licencié sont annulés avec conséquence sportive sur le résultat de la rencontre et une éventuelle pénalité financière.

Nb : Les oublis ou les fraudes occasionnent un surcroît de travail et une perte de temps (décision sportive, pénalité financière, plus mise à jour des résultats). De plus, les résultats parus dans Isère tennis de table infos (ITT Infos) ne sont plus forcément valables, Alors, soyez vigilants !!! Le comité de l'Isère est équipé de SPID : logiciel informatique de la F.F.T.T. qui détecte toutes les infractions au sujet des licences, des noms des licenciés, des brûlages et des mauvaises compositions d'équipes.

Article 6 - Catégories d'âge de la saison 2011-2012

Vétéran 4	Né en 1941 et avant	+70 ans
Vétéran 3	Du 1/1/1942 au 31/12/1951	+60 ans
Vétéran 2	Du 1/1/1952 au 31/12/1961	+50 ans
Vétéran 1	Du 1/1/1962 au 31/12/1971	+40 ans
Senior	Du 1/1/1972 au 31/12/1993	+18 ans
Junior 3	Né en 1994	-18 ans
Junior 2	Né en 1995	-17 ans
Junior 1	Né en 1996	-16 ans
Cadet 2	Né en 1997	-15 ans
Cadet 1	Né en 1998	-14 ans
Minime 2	Né en 1999	-13 ans
Minime 1	Né en 2000	-12 ans
Benjamin 2	Né en 2001	-11 ans
Benjamin 1	Né en 2002	-10 ans
Poussin	Né en 2003 et après	-9 ans

CHAPITRE II. CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Le club recevant
Date	Voir calendrier
Délégué	Richard DREVON
Liste de qualification	Sur inscription
Liste de compétition	Sur inscription
Mise en poule	serpent aménagé
Mise en tableau	NEANT

Titre I Généralités**Article 1 - Déroulement**

1.1 - Toutes les divisions du championnat par équipes se dérouleront en 2 phases.

1.2 - Le calendrier pour chaque phase sera un calendrier « Aller ».

1.3 - A la fin de chaque phase il y aura, **en moyenne**, une montée par poule sauf en PR (pré-régionale) où le nombre de montant est dépendant d'un quota régional communiqué en début de saison. Les montées sont détaillées dans l'article 23 du présent chapitre.

1.4 - Le nombre de descentes sera fonction des descentes de régionale (voir le détail dans l'article 23 du présent chapitre).

1.5 - Le système du «serpent intégral» déterminera la place de chaque équipe dans les poules de PR (pré-régionale), D 1 et D 2. Cependant, on s'efforcera, dans la mesure du possible, de satisfaire les demandes concernant les numéros d'équipe dans la poule en aménageant le serpent. En D 3 et D 4 : poules géographiques (dans la mesure du possible).

1.6 - Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires pour la 2ème phase en D 4 uniquement ; à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe pendant la 1ère phase (article 73, chapitre VI, des règlements sportifs de la fédération).

Article 2 - Formule féminine, voir championnat inter-departemental.

Article 3 - Formule masculin

3.1 - PR (pré-régionale), D 1 et D2 : formule du chapitre I, titre II, article 12.5 des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 6 joueurs, les deux joueurs les mieux classés de chaque équipe doivent être placés dans le groupe A, le joueur le moins bien classé de chaque équipe doit être placé dans le groupe B.

3.2 - PR et D1 : 2 poules de 8 équipes

3.3 - D2 : 3 poules de 8 équipes,

3.4 - D3 : formule du chapitre I, titre II, article 12.3 des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 4 joueurs, 4 poules de 8 équipes.

3.5 - D 4 : formule du chapitre I, titre II, article 12.2.1 des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 3 joueurs, le nombre de poules sera fonction du nombre d'équipes engagées. Le but est de permettre une compétition offrant le maximum de rencontres possible.

Article 4 - Journée des titres : en fin de saison chaque équipe terminant première de sa poule disputera le titre de championne de l'Isère de sa division.

4.1 - PR féminine : Non défini à ce jour.

4.2 - PR et D1 messieurs : Les premiers de chaque poule se rencontrent.

4.3 - D2, D3 et D4 messieurs : Les premiers sont placés, par tirage au sort, dans un tableau à élimination directe.

4.4 - Une équipe déclarée forfait lors de la compétition pour attribution des titres sera privée de montée (**article 84.5, chapitre VII, des règlements sportifs de la fédération**).

Article 5 - Barrages

5.1 - Il n'y aura pas de rencontres de barrage en fin de 1ère phase.

5.2 - Les équipes seront départagées suivant les modalités du chapitre II, article 9 des règlements sportifs de la fédération.

5.3 - En 2^{ème} phase tous les seconds de chaque division disputent un barrage d'accession pour l'échelon supérieur. Les équipes seront placées par tirage au sort dans un tableau à élimination directe.

Article 6 - Le nombre de place disponibles pour la montée lors des barrages

6.1 - PR => R4 : 1 place disponible

6.2 - D1 =>PR : 1 place disponible

6.3 - D2 => D1 : 1 place disponible

6.4 - D3 => D2 : 2 places disponibles

6.5 - D4 => D3 : suivant nombre de poule engagées :

Nb de poules	Montées par barrage
2 à 3	1
4 à 5	2
6 à 7	3

Article 7 - Horaire des rencontres

7.1 - L'horaire des rencontres est fixé à 15h30. La salle doit être ouverte 30 minutes avant l'heure fixée. Le scratch est fixé à 15h30 pour l'équipe qui reçoit et à 16h00 pour l'équipe visiteuse sauf si celle-ci a prévenu de son retard avant le début de la rencontre dans ce cas le scratch est à 16h30.

7.2 - Une équipe est considérée comme présente si au moins un de ses joueurs est présent.

Article 8 - Rencontre avancée : une demande devra être formulée au comité au moins 48 H avant le jour prévu avec accord des deux clubs. Toute rencontre avancée doit être validée au préalable par le Comité de l'Isère.

Article 9 - Réserves : les réserves doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux. La signature indique la connaissance des réserves, et non leur acceptation.

Article 10 - Réclamations

10.1 - Les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux.

10.2 - Celles-ci devront être confirmées et accompagnées d'un chèque de caution de réclamation du montant fixé dans les tarifs, à l'ordre du Comité de l'Isère dans un délai de 72 H par courrier urgent (cachet de la poste faisant foi).

10.3 - La caution sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera acquise au Comité de l'Isère.

10.4 - Cela concerne des faits qui sont estimés mal tranchés par le juge arbitre.

10.5 - La signature indique la connaissance de la ou des réclamations et non leur acceptation.

Article 11 - Forfait : (article 17, titre VII, chapitre II des règlements sportifs de la fédération)

11.1 - Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par 20/0 en PR, D1 et D2 messieurs, 18/0 en D3 messieurs et 10/0 en PR féminine et D4 messieurs, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11/0 dans chaque manche.

11.2 - L'équipe déclarant forfait verra sa caution d'équipe confisquée.

11.3 - Une équipe forfait à la 14ème journée sera rétrogradée de façon à ne pouvoir évoluer au même niveau durant les deux phases suivantes.

Article 12 - Résultats

12.1 - Décompte des points parties, pour chaque partie d'une rencontre cinq cas peuvent se présenter :

12.1.1) *un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son équipe marque 2 points,*

12.1.2) *une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux équipes marquent 0 point,*

12.1.3) *une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires : l'équipe fautive marque 0 point,*

12.1.4) *un joueur abandonne au cours d'une partie : son équipe marque 1 point ; si ce joueur ne dispute pas ses éventuelles parties restantes, son équipe marquera 1 point par partie non jouée,*

12.1.5) *un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son équipe marque 1 point.*

12.2 - Le décompte pour les points rencontres attribués par la CSD aux équipes à l'issue de chaque rencontre est le suivant :

12.2.1) *une victoire* 3 points,

12.2.2) *un résultat nul* 2 points,

12.2.3) *une défaite* 1 point,

12.2.4) *une défaite par forfait ou pénalité* 1 ou 0 point selon la décision de la CSD.

12.3 - Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre. Si deux équipes ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre :

12.3.1) *le quotient des points-partie gagnés par ceux perdus sur l'ensemble des rencontres sera utilisé pour départager ces équipes (goal average général). Ensuite, pour celles qui resteraient encore à égalité,*

12.3.2) *le quotient des manches gagnées par les manches perdues dans la ou les mêmes rencontres. Ensuite, pour celles qui resteraient encore à égalité,*

12.3.3) *le quotient des point-manches gagnés par ceux perdus sur la ou les mêmes rencontres.*

Nb : La mise en place du goal average général est une expérimentation en Rhône-alpes qui est ligue pilote sur ce projet, en fonction des retours cette expérimentation sera maintenue ou non ! N'hésitez pas à faire part de vos remarques à la ligue et au comité. La durée de cette expérimentation est de deux années au minimum.

Titre II Obligations et diverses dispositions**Article 1 - Transmission des résultats**

1.1 - L'équipe qui reçoit doit envoyer les deux premiers exemplaires de la feuille de rencontre correctement remplis par courrier urgent (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard le lundi suivant la journée de championnat à l'adresse suivante :

Comité de l'Isère de Tennis de Table

Maison des Sports – Bureau 213

7 rue de l'industrie

38327 EYBENS cedex

1.2 - Le troisième exemplaire sera remis à l'équipe visiteuse, le quatrième conservé par l'équipe qui reçoit.

1.3 - L'équipe bénéficiant d'un forfait ou étant exempté est chargée de transmettre la feuille de rencontre **comportant la composition de ses joueurs qui auraient dû participer.**

Article 2 - Saisie des résultats

2.1 - L'équipe qui reçoit devra également transmettre les résultats avant le dimanche 20h00. Pour saisir les résultats, il est nécessaire de se rendre sur le site de la fédération à l'adresse suivante www.fftt.com :

2.1.1) Onglet *SPORTIF*,

2.1.2) Puis cliquer sur *Départem. ph.1&2*,

2.1.3) Choisir le département de l'Isère D38- *ISERE*,

2.1.4) Choisir la phase et le championnat pour lequel vous souhaitez saisir les résultats.

2.2 - En cas de dysfonctionnement du site fédéral, les résultats devront être transmis par courriel au comité : contact@ttisere.com

2.3 - Le récapitulatif ITT Infos sera élaboré et envoyé par email dès le lundi d'après ces résultats. Les retardataires se verront appliquer une pénalité financière.

Article 3 - Brûlage (article 11, titre I, chapitre II des règlements sportifs de la fédération)

3.1 - Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (équipe 1, 2, 3...). La numérotation est faite par la Commission sportive départementale (CSD). Les équipes sont renumérotées en 2ème phase pour simplifier les problèmes de brûlages.

3.2 - Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou à ces équipes (exemple : un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en 4).

3.3 - Le brûlage sera remis à zéro à la fin de chaque phase.

3.4 - Il n'y a pas de brûlage entre équipes de D 4, ni entre championnat féminin et masculin.

Article 4 - Non Participation à un tour de championnat (article 11.2, titre I, chapitre II des règlements sportifs de la fédération)

4.1 - lorsqu'une équipe d'une association est exempte à une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre suivant les conditions définies dans les articles du présent chapitre.

4.2 - Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Article 5 - Participation des féminines au championnat masculin

5.1 - En PR, D 1 et D 2 : 50 % de féminines au maximum

5.2 - En D 3 et D 4 : pas de restriction.

Article 6 - Joueur absent dans une équipe

6.1 - Un joueur absent dans une équipe n'entraîne pas de pénalité financière pour l'équipe incomplète. Dans ce cas d'une équipe à 6 joueur, le joueur absent doit se trouver dans le groupe B.

6.2 - Dans les équipes à 6, le groupe A doit être complet et doit comporter les deux joueurs les mieux classés, le joueur le moins bien classé présent doit se trouver dans le groupe B.

6.3 - Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie. Ce joueur peut disputer les parties suivantes qui seront prises en compte.

Article 7 - Nombre de joueurs mutés (article 11, titre II, chapitre I des règlements sportifs de la fédération)

7.1 - Un seul joueur muté par équipe est autorisé dans toutes les divisions départementales.

7.2 - Les joueurs étrangers (vétérans, seniors ou juniors) ainsi que les joueurs en mutation exceptionnelle sont considérés mutés pendant un an, de date à date.

Article 8 - Nombre de joueurs étrangers (article 10, titre II, chapitre I des règlements sportifs de la fédération)

8.1 - 2 joueurs étrangers au maximum sont autorisés dans les équipes à 6 joueurs.

8.2 - 1 joueur étranger au maximum dans les équipes inférieures à 6 joueurs.

Article 9 - Tenue de la feuille de rencontre

9.1 - En pré-régionale **et D1** la présence d'un juge arbitre du grade JA1 chez l'équipe receveuse, joueur ou non, est obligatoire. En cas de juge arbitre joueur, il ne peut officier que pour la rencontre à laquelle il participe.

9.2 - La présence d'un JA1 entraîne obligatoirement sa responsabilité (priorité donnée au JA1 de l'équipe receveuse) dans le déroulement de la rencontre et sa signature sur la feuille de rencontre.

9.3 - En cas d'absence de JA1 dans chacune des deux équipes, le club recevant est responsable de la rédaction complète de la feuille de rencontre.

9.4 - Les licences doivent être impérativement présentées au juge arbitre ou à défaut au rédacteur de la feuille de rencontre.

9.5 - En cas de licence manquante, les joueurs doivent impérativement prouver leur possession de licence via les procédures mises en place par la fédération.

9.6 - En cas de licence manquante et absence d'attestation en règle, les joueurs ne sont pas autorisés à jouer.

Article 10 - Responsabilité des capitaines

10.1 - Chaque capitaine d'équipe a le devoir de vérifier les licences de l'équipe adverse, ainsi que les certificats médicaux et les surclassements pour les jeunes.

10.2 - Il doit signaler dans les réserves toutes anomalies.

10.3 - Si par négligence ou complaisance il ne le faisait pas, il pourrait s'exposer à des décisions sportives et pénalité financière pour son équipe. Les bonnes relations entre clubs et entre équipes n'excluent pas un minimum de rigueur dans le déroulement de nos compétitions officielles.

Article 11 - Ordre des rencontres sur 14 journées, 1^{ère} et 2^{ème} phase

1ere et 8eme Journée	1 reçoit 8	2 reçoit 7	3 reçoit 6	4 reçoit 5
2eme et 9eme Journée	7 reçoit 1	6 reçoit 2	5 reçoit 3	8 reçoit 4
3eme et 10eme Journée	1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4	8 reçoit 7
4eme et 11eme Journée	5 reçoit 1	4 reçoit 2	3 reçoit 8	6 reçoit 7
5eme et 12eme Journée	1 reçoit 4	2 reçoit 3	7 reçoit 5	8 reçoit 6
6eme et 13eme Journée	3 reçoit 1	2 reçoit 8	4 reçoit 7	5 reçoit 6
7eme et 14eme Journée	1 reçoit 2	7 reçoit 3	6 reçoit 4	8 reçoit 5

Article 12 - Numérotation des journées sur SPID

N° journée SPID	PRO A et B	Nationales	Régionales et départementales
première phase			
1	mar. 13 sept. 2011	sam. 24 sept. 2011	sam. 24 sept. 2011
2	mar. 27 sept. 2011	sam. 8 oct. 2011	sam. 8 oct. 2011
3	Exempt	sam. 22 oct. 2011	sam. 22 oct. 2011
4	mar. 25 oct. 2011	sam. 5 nov. 2011	sam. 5 nov. 2011
5	mar. 1 nov. 2011	sam. 19 nov. 2011	sam. 19 nov. 2011
6	mar. 15 nov. 2011	sam. 26 nov. 2011	sam. 26 nov. 2011
7	mar. 29 nov. 2011	sam. 10 déc. 2011	sam. 10 déc. 2011
8	mar. 6 déc. 2011	Exempt	Barrages reg T1 18/12/11
9	mar. 20 déc. 2011	Exempt	Barrages reg T2
10	mar. 10 janv. 2012	Exempt	Exempt
seconde phase			
13	Exempt	sam. 21 janv. 2012	sam. 21 janv. 2012
14	mar. 24 janv. 2012	sam. 28 janv. 2012	sam. 28 janv. 2012
15	Exempt	sam. 11 févr. 2012	sam. 11 févr. 2012
16	mar. 14 févr. 2012	sam. 3 mars 2012	sam. 3 mars 2012
17	mar. 28 févr. 2012	sam. 17 mars 2012	sam. 17 mars 2012
18	mar. 13 mars 2012	sam. 31 mars 2012	sam. 31 mars 2012
19	mar. 3 avr. 2012	sam. 14 avr. 2012	sam. 28 avr. 2012
20	mar. 17 avr. 2012	Titres T1 12/05/12	Titres – barrages T1 19/05/12
21	mar. 1 mai 2012	Titres T1 13/05/12	Titres – barrages T2 20/05/12
22	mar. 15 mai 2012	Titres T1	Titres T3
23	mar. 29 mai 2012	Titres T1	Exempt
24		Exempt	Exempt

Article 13 - Montées et descentes

13.1 - Cela se fait selon les critères du niveau supérieur c'est à dire régional.

13.2 - Montées 1^{ère} phase :

- | | | |
|---------|---|-------------------------------------|
| 13.2.1) | Les 1ers et le meilleur 2ème de PR montent en Régionale | soit 3* équipes, |
| 13.2.2) | Les 1ers et le meilleur 2ème de D1 montent en PR | soit 3 équipes, |
| 13.2.3) | Les 1ers et le meilleur 2ème de D2 montent en D1 | soit 4 équipes, |
| 13.2.4) | Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D3 montent en D2 | soit 6 équipes, |
| 13.2.5) | Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D4 montent en D3 | soit 6 équipes (si 4 poules de D4). |

(* : Quota défini par la commission sportive régionale lié au nombre de licenciés)

13.3 - Montées 2^{ème} phase :

- | | | |
|---------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 13.3.1) | Les 1ers de PR montent en Régionale | soit 2 équipes, |
| 13.3.2) | Les 1ers de D1 montent en PR | soit 2 équipes, |
| 13.3.3) | Les 1ers de D2 montent en D1 | soit 3 équipes, |
| 13.3.4) | Les 1ers de D3 montent en D2 | soit 4 équipes, |
| 13.3.5) | Les 1ers de D4 montent en D3 | soit 4 équipes (si 4 poules de D4). |

13.4 - Des montées supplémentaires sont attribuées par des barrages supplémentaires entre les deuxièmes de chaque division (cf. barrages).

13.5 - Descentes en générale pour chaque phase :

Descentes de Régionale	Descentes PR en D1	Descentes D1 en D2	Descentes D2 en D3	Descentes D3 en D4 ** Si 4 poules D4 **
0	0	1	3	3
1	1	2	4	4
2	2	3	5	5
3	3	4	6	6
4	4	5	7	7
5	5	6	8	8
6	6	7	9	9
N	N	N+1	N+3	N+3 si 4 poules

13.6 - Nombre de descendants de D3 en D4 en fonction du nombre de poule de D4.

Descentes de Régionale	4 Poules de D4	5 Poules de D4	6 Poules de D4	7 Poules de D4
	Phase 1& 2	Phase 1& 2	Phase 1& 2	Phase 1& 2
0	3	4	6	7
1	4	5	7	8
2	5	6	8	9
3	6	7	9	10
4	7	8	10	11
5	8	9	11	12
6	9	10	12	13
N	N+3	N+4	N+6	N+7

CHAPITRE III. CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Saint-Jeannais TT, Seyssins, US Sassenage TT, AL Echirolles-Eybens
Date	1er tour - 15/10/11 ; 2e tour - 03/12/11 ; 3e tour - 14/01/12 ; 4e tour - 10/03/12
Délégué	Guy ROCHETTE
Liste de qualification	au point CF et sur inscription au premier tour
Liste de compétition	En fonction du résultat du tour précédent
Mise en poule	serpent aménagé (article 14)
Mise en tableau	TED OK-KO tirage au sort (article 17.3)

Titre I Généralités**Article 1 - Conditions de participations**

1.1 - Il est impératif d'avoir son numéro de licence pour s'inscrire car la compétition est gérée sous SPID. Les inscriptions sans licence ne sont plus possible. Pour les inscriptions postérieures au premier tour, voir l'article 3 du présent chapitre.

1.2 - Le Critérium fédéral est réservé aux joueurs licenciés à la FFTT en possession de leurs licences traditionnelles validées médicalement. Si cette condition n'est pas respectée, l'accès à la compétition leur sera refusé.

Article 2 - Nouveaux inscrits du premier tour

2.1 - Pour un tour se déroulant à la date X, les inscriptions seront closes à X moins 7 jours (le dimanche de la semaine précédant le tour).

2.2 - Celles-ci se feront uniquement par internet sous l'espace « Mon club » en direct par les responsables de club.

2.3 - Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par mail sur contact@ttisere.com. et feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).

2.4 - Ordre des joueurs :

2.4.1) Pour le premier tour, les joueurs sont classés suivant les points critérium de la précédente saison, en cas d'égalité ou pour les nouveaux inscrits, sont ensuite pris les points "licence", si l'égalité persiste, l'âge est pris en compte (priorité au plus jeune).

2.4.2) Pour les tours suivants c'est le résultat du tour précédent qui est pris en compte.

2.5 - Une liste exhaustive des tableaux sera diffusée le lundi de la semaine de la compétition, cela afin de vérification par les clubs. **En cas d'oubli ou d'erreur la responsabilité des clubs sera engagée.**

2.6 - La liste définitive sera diffusé au juge-arbitre et sur le site le jeudi précédant la compétition, aucune inscription sur place ne sera possible même en cas de tableau incomplet.

2.7 - Les nouveaux inscrits démarrent dans la plus basse division **(en fin de liste), ils sont départagés entre eux en prenant les critères énoncés pour le 1° tour.**

2.8 - Pour les numérotés, ils démarrent en régional si leur inscription est parvenue avant la date limite fixée par la ligue, sinon, ils seront intégrés en D1.

2.9 - Les classés de plus de 1800 points (hors numérotés) démarrent en D1, les classés de 1400 à 1700 points démarrent en D2.

Article 3 - Inscriptions postérieures au premier tour

3.1 - Les clubs devront inscrire leurs joueurs 7 jours minimum avant la date de l'épreuve.

3.2 - Les joueurs commenceront dans la plus basse division.

3.3 - Dans toutes les catégories de la compétition, les inscriptions seront possibles à tous les tours. Cette inscription respectera l'article 2 et du présent **titre**.

Article 4 - Déroulement des parties : toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.

Article 5 - Matériel et tenue

5.1 - Les balles agréées seront fournies par les compétiteurs.

5.2 - La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

Article 6 - Catégories

Les catégories séniors à benjamins seront en compétition, soit **uniquement** les tableaux suivant :

6.1.1) plus de 18 ans,

6.1.2) moins de 18 ans,

6.1.3) moins de 15 ans,

6.1.4) moins de 13 ans,

6.1.5) moins de 11 ans.

Titre II Déroulement sportif

Article 1 - Absences

1.1 - Il n'y aura pas possibilité de manquer un tour.

1.2 - Les inscriptions, comme l'an passé, se font en début de saison et sont prises en compte pour la participation aux quatre tours.

1.3 - En cas d'absence voir le titre IV du présent chapitre.

Article 2 - Nombre de tours et décomptes des points

2.1 - A tous les échelons, le Critérium se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.

2.2 - A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue ; les résultats servent à qualifier les meilleurs pour le championnat de France seniors et jeunes. Pour plus d'informations, se référer aux règlements fédéraux

Article 3 - Dans toutes les catégories féminines les compétitions seront adaptées au nombre de joueuses inscrites. La formule de compétition pourra varier d'un tour à l'autre en fonction du nombre de participantes.

Article 4 - Dans toutes les catégories masculines

4.1 - Pour le tableau des divisions pour les plus de 18 ans :

4.1.1) Départementale 1, 4 poules de quatre suivies d'un tableau de 16 OK KO classement Intégral

4.1.2) Départementale 2, 8 poules de quatre suivies de deux tableaux de 16 OK KO classement intégral. Les tableaux seront composés pour le groupe 1 des poules 1, 4, 5 et 8 et pour le groupe 2 des poules 2, 3, 6 et 7.

4.1.3) Départementale 3 :

a) Si 7 ou 8 joueurs : 2 poules puis tableau de 8 classement intégral.

b) Si 9 joueurs : 1 poule de quatre une poule de cinq. Le cinquième de la poule sera classé neuvième. Les autres sont placés dans un tableau classement intégral de 8 joueurs.

c) Si un autre nombre de joueurs : poules de 5 ou de 6. pas de tableau à l'issue des poules.

4.2 - Principe de base pour les divisions des tableaux de moins de 18 à moins de 11ans (tableau OK-KO à élimination directe)

- 4.2.1) Départementale 1, quatre poules de quatre joueurs réparties par tirage au sort dans un tableau OK-KO de 16, à élimination directe. Pas de parties de classements. Si le nombre de montants est supérieur à deux, et dans ce cas uniquement, les parties concernées seront disputées (partie 3-4 si trois ou quatre montants, partie 5-6 si cinq ou six montants).
- 4.2.2) Départementale 2, huit poules de quatre réparties par tirage au sort dans deux tableaux OK-KO à élimination directe. Les tableaux se feront avec les poules 1-4-5-8 (groupe 1) et 2-3-6-7 (groupe 2). Dans chacun des tableaux, les parties 3-4 seront disputées.
- 4.2.3) Pour les autres divisions, chaque fois que cela est possible, application du sous article précédent. Sinon, en fonction du nombre de joueurs, des poules de cinq ou six seront organisées. Dans ce cas il n'y aura pas de tableau à l'issue des poules. Dans le cas où il y aurait 7 ou 8 joueurs, 2 poules seront organisées suivies d'un TED à 8 joueurs.

Titre III Montées en divisions supérieures

Article 1 - Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.

Article 2 - Montées en régionale

2.1 - Pour le tour 1 messieurs et dames le premier du tour 4 de D1 l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.

2.2 - Pour les autres tours messieurs et dames, un quota de montants est fixé par l'échelon supérieur; la ligue, en fonction des inscrits de chaque comité.

Article 3 - Montées entre divisions départementales

3.1 - De D2 vers D1 les trois premiers de chaque tableau de 16 montent en départemental 1.

3.2 - Pour les autres divisions vers D2 :

- 3.2.1) les trois premiers de chaque tableau de 16 dans le cas où celui-ci est organisé,
- 3.2.2) le premier de chaque poule dans le cas où il n'y a pas de tableau
- 3.2.3) Pour le tableau de 8 ou 7 joueurs, les deux premiers du tableau seront montants.

Titre IV Les forfaits

Article 1 - Préambule

1.1 - En application du chapitre III, article 20 des règlements sportifs de la fédération, un joueur ne prévenant pas de son absence sera donc exclu de la compétition.

1.2 - Il en va de même à la suite de deux forfaits excusés consécutifs ou non.

1.3 - Toutefois, il pourra demander à son club de le réinscrire à la compétition pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription.

1.4 - Les points de la compétition antérieurs à l'exclusion seront annulés.

1.5 - Ayant été forfait, il est fait application de l'article 17 du présent chapitre concernant sa réintégration.

Article 2 - Forfaits excusés

2.1 - Un joueur ne sera excusé, que si le comité est prévenu de son absence par courrier électronique reçu au plus tard le vendredi précédant la compétition jusqu'à 12h00 (heure du courriel faisant foi).

2.2 - La seule adresse valide pour les envois de courriels est celle du comité, contact@tisere.com.

2.3 - Passé ce délai, tout forfait ne sera considéré excusé que dûment justifié avec documents fournis sous 48 heures (certificat médical ou autre).

2.4 - Tout courrier papier ne comportant pas la mention « Tennis de table - Bureau 213 » sur l'enveloppe sera nul et non avenu.

2.5 - Pour le dernier tour, le joueur descendra d'une division par rapport à la division à laquelle il a droit avec ses points de la compétition (article 20, titre III, chapitre III des règlements sportifs de la fédération).

2.6 - Pour deux forfaits excusés consécutifs ou non, le joueur sera exclu de la compétition avec possibilité de réinscription spécifiée dans l'article 14 du présent chapitre.

Article 3 - Forfaits non excusés

3.1 - Pour les trois premiers tours, le joueur sera exclu de la compétition avec possibilité de réinscription spécifiée dans l'article 14 du présent chapitre.

3.2 - Pour le dernier tour, une pénalité financière sera appliquée selon les modalités prévues au niveau financier.

3.3 - Si le joueur s'engage à cette compétition l'année suivante il descendra de deux divisions par rapport à la division à laquelle il a droit avec ses points sur la compétition (article 20, chapitre III des règlements sportifs de la fédération).

Article 4 - En conséquence d'un forfait excusé sur la compétition, le joueur forfait descend d'une division pour le tour suivant, et ne sera pas repêché même si la division d'où il descend est incomplète.

CHAPITRE IV. CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS ET JEUNES

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Chartreuse Belledonne TT
Date	12 et 13 mai 2012
Délégué	Laurent SEGUIN
Liste de qualification	au point CF et sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	serpent aménagé (article 14) poule de 4 avec 2 qualifiés (article 13.4)
Mise en tableau	TED tirage au sort (article 17.3)

Titre I Participations et forfaits

Article 1 - Pour participer, les joueuses et joueurs doivent être munis d'une licence traditionnelle validée médicalement et en cours de validité.

Article 2 - Qualification

2.1 - Les tableaux sont ouverts en priorité aux participants au Critérium fédéral.

2.2 - Les joueurs seront qualifiés dans l'ordre des points obtenus dans cette compétition.

2.3 - Les tableaux seront complétés dans la limite des places disponibles par tout joueur licencié et répondant à l'article 1 du présent chapitre.

Article 3 - L'ensemble des joueurs doit s'inscrire et acquitter un droit d'inscription auprès du Comité de l'Isère.

3.1 - Les confirmations d'inscriptions devront arriver au plus tard le jeudi **03 mai**. Les joueurs pouvant jouer dans plusieurs catégories devront confirmer pour chaque tableau.

3.2 - Les listes définitives seront communiquées le lundi de la semaine de la compétition pour vérification par les clubs.

Article 4 - Tout joueur qualifié pour cette compétition a l'interdiction de participer à une autre épreuve organisée le même jour sous peine de sanction.

Article 5 - Forfaits

5.1 - Les modalités de désistement suite à une inscription devront se faire au plus tard le jeudi 12h00 précédant la compétition. **Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure du courriel faisant foi.**

5.2 - Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

Titre II Organisation sportive

Article 1 - La commission sportive étudiera cette compétition selon plusieurs axes et transmettra ses conclusions au plus tard avec la convocation :

1.1 - Le nombre de qualifiés par tableaux sera définit.

1.2 - L'organisation ou non de double et dans quel tableau.

1.3 - La possibilité pour un joueur de jouer dans la catégorie immédiatement supérieure.

1.4 - Le nombre de qualifiés dans ladite catégorie.

1.5 - L'organisation sportive en fonction de la durée de la compétition et du nombre de tables.

Article 2 - Tableaux

2.1 - Il sera organisé un championnat de l'Isère senior en masculin et féminin

2.2 - De même, un championnat de l'Isère jeunes sera organisé **uniquement** dans les catégories suivantes : Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins en masculin et en féminine.

2.3 - Des poules précéderont les tableaux à élimination directe.

CHAPITRE V. CRITÉRIUM VÉTÉRAN

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Seyssins
Date	Samedi 17 décembre 2011
Délégué	Jean-Luc BERT Tel 04 74 97 60 69
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	serpent aménagé (article 14) poule de 4 avec 2 qualifiés (article 13.4)
Mise en tableau	TED tirage au sort (article 17.3)

Article 1 - Le championnat départemental vétérans est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er juillet 2009.

Article 2 - Catégories

2.1 - Cette épreuve comporte sept catégories :

2.1.1) *En dames :*

- a) *Vétérans 1, 40 ans et plus,*
- b) *Vétérans 2, 50 ans et plus,*
- c) *Vétérans 3-Vétérans 4, 60 ans et plus.*

2.1.2) *En messieurs :*

- a) *Vétérans 1, 40 ans et plus,*
- b) *Vétérans 2, 50 ans et plus,*
- c) *Vétérans 3, 60 ans et plus,*
- d) *Vétérans 4, 70 ans et plus.*

Article 3 - Tout joueur licencié désirant participer au championnat vétérans devra s'acquitter d'un droit d'inscription.

Article 4 - Qualification : l'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue.

Article 5 - Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie, sauf en V4 messieurs et en dames ou le nombre d'engagés pourra amener le comité à regrouper des catégories.

CHAPITRE VI. COUPE VÉTÉRANS

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Seyssins
Date	samedi 17 décembre 2011
Délégué	Jean-Luc BERT - 04 74 97 60 69
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	NON
Mise en tableau	TED avec tirage au sort (article 16.2 des règlements FFTT)

Article 1 - La coupe départementale vétérans est réservée aux licenciés traditionnels de la F.F.T.T. âgés de plus de 40 ans au 1er janvier **2011**.

Article 2 - Formules

2.1 - Les rencontres opposent 2 joueurs.

2.2 - Les rencontres ont lieu selon la formule de quatre simples et un double (article 12.1, titre II, chapitre I des règlements sportifs de la fédération)

2.3 - Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (trois manches gagnées), la rencontre se termine à score acquis.

Article 3 - Tableaux

3.1 - Le tableau A pour les plus de 40 ans.

3.2 - Le tableau B pour les plus de 50 ans.

3.3 - Le tableau C pour les plus de 60 ans.

Article 4 - Composition des équipes

4.1 - Les associations engagent des équipes de deux joueurs minimum, quatre maximum.

4.2 - Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

4.3 - Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

4.4 - Deux associations peuvent engager une équipe si aucune de ces associations n'engage une autre équipe dans la même catégorie, cette équipe ne peut être composée que de deux joueurs.

4.5 - Les équipes peuvent être composées de messieurs, de dames ou être mixte.

4.6 - Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A, les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.

Article 5 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

CHAPITRE VII. CHALLENGE BERNARD JEU

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Centr'Isère TT
Date	Dimanche 7 janvier 2012
Délégué	Laurent FISCHER – tél port ?
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	serpent aménagé (article 14) poule de 3 avec 2 qualifiés (article 13.2)
Mise en tableau	TED tirage au sort (article 17.3)

Article 1 - Il s'agit d'une compétition par équipes, très conviviale, où les seniors, « leaders du club » côtoient les petits, « espoirs » et s'encouragent mutuellement. Chaque équipe est composée de 5 joueuses et 5 joueurs : 1 Benjamin, 1 Minime, 1 Cadet, 1 Junior, 1 Senior dans chacun des deux sexes. Les équipes peuvent être incomplètes (minimum 5 participants, dont au moins une fille et un garçon).

Article 2 - Afin d'inciter les inscriptions des équipes ne pouvant pas être complètes, celles-ci seront facturées au joueur (voir les tarifs).

Article 3 - **Un nouveau challenge sera proposé aux clubs, qui sera spécifique au département, et ne donnera donc lieu à aucune qualification régionale ou nationale. Ce challenge a pour finalité d'augmenter le niveau de la compétition et d'avoir une plus forte participation des clubs qui n'ont pas assez de filles ou pas assez de garçon, ne trouvant en effet pas d'intérêt à faire une compétition ou ils partent automatiquement perdant. Un classement uniquement par sexe sera donc mis en place, et les trois meilleures équipes seront récompensées. Pour ce challenge, les équipes homme ou femmes complètes gagneront un point supplémentaire (non comptabilisé pour le challenge officiel).**

Article 4 - **Tout** joueur ou **toute** joueuse ne peut participer que dans sa catégorie d'âge excepté pour les poussins qui peuvent jouer en benjamin et les vétérans en séniors **à une exception près.**

Article 5 - **Un(e) seul(e) joueur(se) de l'équipe peut participer à la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.**

Article 6 - Composition d'équipe

6.1 - Une équipe ne peut comporter que 2 mutés et 2 étrangers.

6.2 - Un club peut engager une ou plusieurs équipes.

Article 7 - Déroulement

7.1 - Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

7.2 - Les clubs doivent, au moment de l'engagement, donner la composition de ou des équipes (Modifiable par mail jusqu'à la veille de la compétition 15h).

Article 8 - Forfait : tout désistement après le mercredi midi précédant la compétition sera facturé au tarif d'une équipe complète (afin d'éviter les désistements abusifs).

Article 9 - Composition des tableaux

9.1 - Le tirage au sort sera effectué en tenant compte du classement des joueurs et joueuses selon les règles classiques des tournois.

9.2 - 10 Tableaux seront organisés (un par catégorie et par sexe).

9.3 - Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final qui est à élimination directe.

Article 10 - Points des équipes**10.1** - Dans le tableau

Le vainqueur d'un tableau marquera	7 points
Le finaliste	6 points
Les ½ finalistes	5 points

Etc....

10.2 - Les 3èmes de poule marqueront 1 point de moins que le premier tour du tableau final.

10.3 - Les 4èmes de poule, s'il y en a, marqueront 2 points de moins que le premier tour du tableau final.

10.4 - Pour les joueurs éliminés en poule, un tableau « consolante » pourra être organisé selon la demande.

10.5 - Un bonus de 3 points sera accordé aux équipes complètes.

10.6 - Un bonus de 1 point sera accordé aux équipes fournissant un arbitre pour la compétition.

10.7 - Pour les équipes incomplètes, un bonus de 1 point sera accordé aux équipes avec 5 garçons ou 5 filles.

Article 11 - Classement

11.1 - Le classement se fait par ordre décroissant des points.

11.2 - En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le départage s'effectuera selon :

11.2.1) équipe ayant le plus de participants présents,

11.2.2) équipe ayant la meilleure place dans un tableau (nombre de premier...), puis (en cas d'égalité persistante) la meilleure 2ème place et ainsi de suite,

11.2.3) équipe ayant le (la) joueur(euse) le (la) plus jeune.

Article 12 - Qualification : pour le niveau régional c'est l'équipe championne départementale plus un nombre variable déterminé par le nombre d'équipes engagées la saison précédente. D'où l'intérêt pour notre comité d'avoir un maximum d'équipes inscrites.

CHAPITRE VIII. INTERCLUBS

Récapitulatif technique	
Club organisateur	USTT Sassenage
Date	samedi 17 décembre 2011
Délégué	Laurent CHALET – 06 31 07 73 34
Liste de qualification	sur inscription et points CF
Liste de compétition	dernier classement officiel
Mise en poule	serpent aménagé (article 14) poule de 4 avec 2 qualifiés (article 13.4)
Mise en tableau	TED tirage au sort (article 17.3)

Article 1 - Catégories

- 1.1** - Pour les benjamins filles et garçons les équipes sont de 3 joueurs.
- 1.2** - Pour les minimes filles et garçons les équipes sont de 3 joueurs.
- 1.3** - Pour les cadets filles et garçons les équipes sont de 2 joueurs.
- 1.4** - Pour les juniors filles et garçons les équipes sont de 2 joueurs.

Article 2 - Constitution des équipes

- 2.1** - Elles doivent être complètes et la mixité est interdite.
- 2.2** - **Il est possible d'inscrire un joueur supplémentaire dans une équipe, à condition :**
 - 2.2.1) Que les joueurs jouent dans une seule équipe.**
 - 2.2.2) De ne pas faire tourner les effectifs sur une même rencontre.**

Article 3 - Qualification

- 3.1** - Seules les catégories benjamins et minimes sont qualificatives pour l'échelon régional puis national.
- 3.2** - Les quotas sont décidés par la Ligue en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque comité.

Article 4 - Déroulement de la compétition

- 4.1** - Elle se déroulera sous forme d'un tableau OK-KO avec classement intégral.
- 4.2** - Les équipes sont placées dans le tableau d'après les points au critérium fédéral.

Article 5 - Rencontre

- 5.1** - Les rencontres sont arrêtées au score acquis pour les garçons.
- 5.2** - Les filles jouent toutes les parties.

Article 6 - Podium

- 6.1** - Dans chaque tableau, l'équipe gagnante se verra décerner le titre de Championne de l'Isère.
- 6.2** - Le podium se déroule à la fin de la compétition.

Article 7 - Observations

- 7.1** - Dans le cas où le nombre d'équipes inscrites serait plus important que les saisons précédentes, et pour garder l'intérêt sportif de la compétition, le Comité se réserve le droit de modifier la formule de la compétition **et/ou de limiter le nombre de joueurs qualifiés**. Les modifications éventuelles seront communiquées aux clubs avec la convocation.

CHAPITRE IX. FINALES PAR CLASSEMENT

Récapitulatif technique	
Club organisateur	US Saint-Egrève
Date	samedi 24 mars 2012
Délégué	Emmanuel EVIEUX
Liste de qualification	au point CF et sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	Tirage au sort intégral poule de 3 avec 3 qualifiés (article 13.1)
Mise en tableau	TED tirage au sort (article 17.4)

Article 1 - Interdiction

1.1 - Les joueuses et joueurs de moins de 13 ans au premier janvier **2011** ne peuvent participer à cette compétition.

1.2 - Les joueuses et joueurs devront s'inscrire auprès du comité de l'Isère et acquitter un droit d'inscription.

Article 2 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.**Article 3 - Forfaits**

3.1 - Les modalités de désistements vous seront communiquées avec la convocation.

3.2 - Les joueurs inscrits ne prévenant pas de leur désistement, dont les modalités figurent sur la convocation, se verront appliquer une pénalité financière.

Article 4 - Organisation sportive

4.1 - Les classements pris en compte sont ceux diffusés au premier janvier de la saison en cours.

4.2 - Les inscrits ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement. Cependant, le comité se réserve le droit en cas de très peu de participants dans un tableau, de faire jouer avec le tableau le plus proche.

Article 5 - Tableaux messieurs

5.1 - M9 correspondant au classement moins de 900 points.

5.2 - M11 correspondant au classement moins de 1100 points.

5.3 - M13 correspondant au classement moins de 1300 points.

5.4 - M16 correspondant au classement moins de 1600 points.

Article 6 - Tableaux dames

6.1 - D6 correspondant au classement moins de 600 points.

6.2 - D8 correspondant au classement moins de 800 points.

6.3 - D10 correspondant au classement moins de 1000 points.

6.4 - D13 correspondant au classement moins de 1300 points.

Article 7 - Poules et tableaux

7.1 - La compétition se déroule par poules de trois en fonction des inscrits.

7.2 - Dans chaque tableau les joueurs sont répartis dans les poules par tirage au sort intégral.

7.3 - L'ensemble des joueurs d'une poule est qualifié et placé dans un tableau à élimination directe selon les modalités du chapitre I, titre II, article 17.4 des règlements sportifs de la fédération.

7.4 - La compétition se déroule intégralement au meilleur des cinq manches.

CHAPITRE X. ENVELO'PING

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Dans les clubs participants
Date	Entre le 31 octobre 2010 et le 31 mai 2011
Délégué	Alain BOURDARIAT - 06 60 14 07 39

CE CHAMPIONNAT EST TOTALEMENT DECONNECTE
DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Article 1 - Ce championnat est ouvert aux clubs affiliés, corporatifs et loisirs.

Article 2 - Les rencontres se jouent un soir de semaine (accord de la date entre les 2 équipes), avant la date butoir figurant sur la feuille de poule si possible.

Article 3 - Il est ouvert aux licences traditionnelles et licences promotionnelles.

Article 4 - Le championnat se déroule en 1 ou 2 phases selon le nombre d'équipes. Pour chaque phase, utiliser le calendrier « ALLER ».

Article 5 - Constitution des poules

5.1 - Un tableau vous sera envoyé **suite à** l'inscription des équipes.

5.2 - Les poules sont de 8 équipes géographiques.

5.3 - La 1ere phase permet le brassage des équipes.

5.4 - La 2ème phase, si suffisamment d'équipes **sont inscrites, permet la** constitution de divisions.

Article 6 - Equipe

6.1 - Les équipes sont constituées de 3 joueurs.

6.2 - Les joueurs doivent être des catégories cadets à vétérans.

6.3 - Chaque joueur doit être licencié (sauf club loisir) et son numéro doit figurer sur la feuille de rencontre.

Article 7 - Lorsqu'un club engage plusieurs équipes, un joueur qui aura joué 2 fois en équipe 1 ne pourra plus descendre en équipe 2 et ainsi de suite avec les équipes 3, 4...

Article 8 - En cas de forfait d'une équipe, il faut prévenir impérativement l'adversaire.

Article 9 - Communication

9.1 - Il faut envoyer les feuilles de rencontres (exemplaire bleu et jaune) dès la fin de la rencontre au :

COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE
MAISON DES SPORTS – Bureau 213
7, rue de l'Industrie
38327 EYBENS cedex

9.2 - L'exemplaire rouge est à conserver par l'équipe qui reçoit, l'exemplaire blanc est à remettre à l'équipe visiteuse. C'est le capitaine de l'équipe qui reçoit, qui se charge de la bonne tenue de la feuille et de son envoi.

9.3 - Pour la diffusion aux clubs, il faut fournir une adresse courriel, pour recevoir toutes les informations concernant le championnat « semaine ».

Article 10 - Dates

10.1 - Les équipes doivent être inscrites avant le 1er octobre de la saison. Pour envoyer les poules, les coordonnées et des feuilles de rencontres aux clubs au 15 octobre de la saison.

10.2 - Le début du championnat sera avant le 31 octobre de la saison.

Article 11 - Il faut s'acquitter du coût de l'engagement prévu dans les tarifs.

CHAPITRE XI. ARBITRAGE ET JUGE-ARBITRAGE

Responsable : Muriel DUFRESNES (CDA)

Titre I Orientations générales

Article 1 - Bilan 2010 – 2011 : 1^{ère} année de mise en place de l'obligation de JA1 joueurs ou non en PR. Cette mesure annoncée à plusieurs reprises au cours des 2 saisons précédentes a peine à se mettre en place. Les clubs n'avaient pas sollicité leurs joueurs pour se former et les JA1 placés inactifs n'avaient pas anticipés l'obligation d'être recyclé pour pouvoir officié. Afin de laisser un peu plus de temps aux clubs et aux joueurs pour se mettre dans les clous, des mesures transitoires ont été mises en place par le comité au cours de la saison. Phase 1 : Aucune pénalité financière. Phase 2 : Pas de pénalités financières pour les clubs ayant des candidats reçus à la formation théorique lors des sessions organisées par le comité.

Article 2 - Pour les clubs ayant été pénalisés financièrement suite à l'absence de JA1, il leur a été proposé de récupérer sous forme d'avoir sur la saison 2011/2012, les pénalités réglées au comité sous réserve que le ou les JA1 concernés suivent le recyclage proposé par la ligue ou le comité dès septembre 2011. Cette mesure semble bien avoir été accueillie par les clubs.

Article 3 - Au 30 juin 2011, sur 123 JA1, 46 sont inactifs depuis plus d'un an, 15 autres le seront au plus tard le 31 décembre 2011. Il n'y aura plus de mesure de clémence la saison prochaine. Les correspondants de clubs ont reçu un tableau mentionnant de façon précise la date de fin de grade des JA1 de leur club ainsi que les dates prévues pour le recyclage. A charge des clubs de transmettre ces informations aux JA concernés et de les inciter à se présenter aux sessions de recyclage.

Article 4 - Au fil de la saison écoulée, de nombreux clubs de toute taille ont fait l'effort de former 1 ou plusieurs AR et JA1. Aussi, malgré les difficultés rencontrées cette saison, le comité de l'Isère a décidé de maintenir le programme de mise en place progressive de JA1 sur le championnat par équipe. Pour la saison 2011/2012, l'obligation de JA concernera la PR et la D1.

Article 5 - Objectifs 2011 – 2012 :

1/ Mise en place dès la 1^{ère} phase de l'obligation de JA1 joueurs ou non en PR – et D1. Le JA1 doit être actif. Pas de dérogation pour un JA1 placé inactif la saison dernière.

2/ Mise en place de journées de recyclage.

recyclage organisé par la ligue le 18 septembre 2011 à St Priest

recyclage organisé par le comité le 21 septembre 2011 – lieu à préciser – si vous souhaitez organisé cette soirée merci de vous faire connaître auprès du comité : contact@ttisere.com

3/ organisation de journées de formation AC AR et JA1 et de recyclage. Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à nous en parler

Titre II Les contrôles de raquette en Isère

Article 1 - Objectifs : Les contrôles de raquette ont pour objectifs d'assurer, lors des compétitions officielles, l'utilisation de raquettes conformes aux règlements et de détecter les tricheries volontaires ou involontaires.

Article 2 - Principes

2.1 - Lors d'une compétition officielle, en plus des vérifications usuelles des arbitres et juge-arbitres, les raquettes des joueurs utilisées lors des parties sont contrôlées par une équipe de contrôleurs à l'aide de matériel spécifique adapté afin d'en tester la conformité notamment en matière de solvants organiques volatiles (cf article 3.2.4.2 des règles du jeu).

2.2 - Les modalités de contrôle sont portées à la connaissance des organisateurs, joueurs, arbitres et juge-arbitres.

2.3 - Le refus de se soumettre à un contrôle ou l'échec aux tests de solvants d'une raquette utilisée pour une partie peut entraîner des sanctions telles que la partie perdue ou l'exclusion du joueur pour la compétition.

Article 3 - Compétitions soumises à des contrôles

3.1 - Des contrôles officiels peuvent être organisés sur décision du Comité Directeur lors de n'importe quelle compétition officielle placée sous l'égide du Comité de l'Isère.

3.2 - Les contrôles peuvent être annoncés ou inopinés.

Article 4 - Contrôleurs de raquette

Les contrôleurs de raquette sont des personnes habilitées par le Comité Directeur.

Article 5 - Contrôles pédagogiques

A la demande des clubs, des contrôles de raquette pédagogiques sans aucune sanction peuvent être organisés au cours des entraînements. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec le responsable du contrôle des raquettes à l'adresse du comité contact@tisere.com.

Titre III Tableau d'activité

Article 1 - Lorsqu'un JA en titre est joueur d'une équipe, quelque soit le niveau de l'équipe où il participe, si ce dernier remplit le rôle de juge arbitre, une prestation lui est comptée.

Article 2 - Lorsque ce même JA n'est pas joueur d'une équipe, qu'il y a 2 rencontres dans la même salle et qu'il remplit le rôle de juge-arbitre pour les 2 rencontres, 2 prestations lui sont comptées.

Article 3 - Lorsqu'un JA 1 est adjoint d'un JA 2 sur un tour de critérium fédéral ou d'un JA 3 sur une finale par classement ou autre compétition, 2 prestations lui sont comptées.

Remarque : Dans la colonne ACTIFS 2008/2009, la mention Non (-) indique le nombre de prestations réalisées par le JA1 quand l'objectif n'est pas atteint. Base SPID du 30-06-2011.

CHAPITRE XII. TOURNOIS

Titre I Préambule

Article 1 - Voici expliquée d'une façon simplifiée la démarche à suivre. Pour la procédure complète, contactez le comité qui vous la transmettra par mail. Souvent le règlement est cause de retards, suivez scrupuleusement les obligations du paragraphe IV ci dessous.

Article 2 - N'envoyez pas un dossier incomplet.

Article 3 - C'est la ligue qui homologue les épreuves de niveau départemental.

Titre II Procédure d'homologation

Article 1 - Documents à fournir

1.1 - Pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue (tournois interrégionaux, régionaux et départementaux), quatre documents sont à fournir. Il faut :

- 1.1.1) *Demande d'homologation.*
- 1.1.2) *Attestation d'un juge arbitre.*
- 1.1.3) *Chèque de dépôt de garantie.*
- 1.1.4) *Règlement de l'épreuve.*

1.2 - Pour les épreuves de niveau national et international un chèque d'homologation doit être fourni en plus.

1.3 - Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 3000 € doit être homologuée au minimum nationale (application de l'arrêté du 25 juin 2003 publié au JO n°162 du 16 juillet 2003).

Article 2 - Ces documents doivent impérativement être transmis au Comité de l'Isère

Article 3 - Détail des documents

3.1 - La demande d'homologation type est disponible en annexe ou auprès du comité.

3.2 - Pour l'attestation du juge-arbitre, l'association organisatrice doit présenter une attestation écrite et signée d'un juge-arbitre s'engageant à officier pendant l'épreuve. Le nom, prénom et l'adresse et le numéro de licence doivent figurer sur le document. Ce juge arbitre doit être en activité, de niveau minimum JA3. Pour le niveau national, le niveau JAN est requis. Si le Juge Arbitre n'est pas licencié au club, un juge-arbitre adjoint licencié au club doit être fournis par l'association.

3.3 - Le chèque de dépôt de garantie et le chèque d'homologation doivent être d'un montant prévus dans le tableau ci dessous :

CATEGORIE	HOMOLOGATION	DEPOT DE GARANTIE	Joueurs et joueuses autorisés
Internationale	FFTT – 500 €	170 €	Licenciés(es) FFTT + licenciés(es) à une fédération affiliée à l'ITTF
Nationale	FFTT – 300 €	170 €	Licenciés(es) FFTT
Inter-régionale	Ligue - gratuite	100 €	Licenciés RA + ligues limitrophes
Régionale	Ligue - gratuite	70 €	Licenciés Rhône Alpes
Départementale	Ligue - gratuite	40 €	Licenciés comité du club organisateur.

3.4 - Le dépôt de garantie, rédigé à l'ordre de la Ligue Rhône-alpes de tennis de table, n'est pas encaissé, il est retourné au club après l'épreuve. ATTENTION, un tournoi peut être homologué sans que ses résultats soient pris en compte pour les classements. La ligue peut prendre en charge la saisie des résultats sous SPID. Ce service n'est pas gratuit : 0.30 € par joueur(euse) et par tableau pour les épreuves de niveau départemental, régional et interrégional.

3.5 - Le règlement fera foi en cas de litige et il devra impérativement comporter les éléments suivants (ATTENTION : L'affiche promotionnelle n'est pas le règlement) :

- 3.5.1) *Catégorie de l'épreuve (voir tableau),*
- 3.5.2) *Numéro officiel d'homologation,*
- 3.5.3) *Date et lieu (plan d'accès à la salle bienvenu),*
- 3.5.4) *Les différents tableaux organisés,*
- 3.5.5) *Les horaires de début de chaque tableau,*
- 3.5.6) *Indication des joueurs autorisés à participer à chaque tableau,*
- 3.5.7) *Modalité de participation des joueur(euse)s ou association qualifiés pour d'autres épreuves organisées sous l'égide de la FFTT ou de toute autre Fédération affinitaire le cas échéant,*
- 3.5.8) *Modalités de participation des féminines le cas échéant clairement définies selon les règles en vigueur,*
- 3.5.9) *Toute épreuve homologuée nationale ou internationale doit comprendre un tableau féminin,*
- 3.5.10) *Mention des catégories d'âge le cas échéant (si des tableaux jeunes sont prévus),*
- 3.5.11) *Mention d'interdiction : les benjamins et les benjamines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors, les poussins et les poussines aux épreuves juniors et seniors,*
- 3.5.12) *Prise en compte ou non des résultats pour les classements,*
- 3.5.13) *Mention du montant total (toutes récompenses confondues) de la dotation de l'épreuve,*
- 3.5.14) *Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera,*
- 3.5.15) *Montants des engagements,*
- 3.5.16) *Date de clôture des engagements,*
- 3.5.17) *Coordonnées du responsable de l'organisation,*
- 3.5.18) *Date, heure, et lieu du tirage au sort public,*
- 3.5.19) *Dans le cas d'attribution d'un challenge son mode d'attribution doit être clairement défini.*

CHAPITRE XIII. LABEL DÉPARTEMENTAL

Responsable: Jean COURAULT

Titre I Modalités générales

Article 1 - Tout club du département de l'Isère, régulièrement affilié à la Fédération Française de Tennis de Table et remplissant au moins sept des neuf conditions ci-dessous, se verra attribuer le label départemental, attestant de la qualité de sa structuration (à charge cependant pour le club de rendre réponse aux éventuelles demandes d'informations formulées par le Comité de l'Isère).

Article 2 - Le label OR : il sera décerné aux clubs remplissant les neuf critères.

Article 3 - Le label ARGENT : il sera décerné aux clubs remplissant au moins sept critères.

Titre II Critères à valider

Article 1 - Critère « Licenciation générale » : le club doit posséder au moins 40 licenciés traditionnels.

Article 2 - Critère « Licenciation féminine » : l'effectif féminin du club doit représenter au moins 15 % de l'effectif global (licences promo comprises).

Article 3 - Critère « Licenciation jeunes » : au total des catégories Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, le club doit posséder au moins 10 licenciés traditionnels (licences promo non comprises).

Article 4 - Critère « Promotion » : participation de 5 jeunes licenciés promo aux Match'ping ou au Premier pas pongiste.

Article 5 - Critère « Compétitions jeunes » : deux équipes, minimum, doivent être engagées aux Inter-clubs jeunes.

Article 6 - Critère « Compétitions féminines » : participation d'une équipe au championnat par équipes féminin (quel que soit l'échelon), ou de deux équipes féminines aux interclubs jeunes (dans ce cas, critère cumulable avec le critère compétition jeunes).

Article 7 - Critère « Cadres techniques » : le club doit avoir dans ses licenciés au moins deux cadres techniques (Entraîneur départemental minimum).

Article 8 - Critère « Arbitrage » : le club doit posséder au moins un Juge-arbitre parmi ses licenciés.

Article 9 - Critère « Entraînement » : trois vacations d'entraînement d'une heure et demie au moins chacune, doivent être dispensées par semaine, avec l'encadrement d'un technicien diplômé (interne au club ou extérieur au club).

Titre III Validité du label

Article 1 - Une commission examinera la situation des clubs au 31 mai de chaque saison et établira la liste de ceux qui pourront se prévaloir de ce label durant la saison suivante.

Article 2 - Un courrier sera adressé aux municipalités des clubs concernés pour les informer de cette distinction départementale, et une affichette millésimée sera remise aux clubs distingués.

PARTIE 5 : PLAN D'ACTION TECHNIQUE

Responsable : Alain BOURDARIAT – Directeur technique départemental
+33(0)6 60 14 07 39 – alain.bourdariat@ttisere.com

« OBJECTIF 3000 LICENCIES »

DETECTION

1- POLE ISERE

A- Entraînement Groupe Détection

Début: mercredi 7 septembre 2011

Mercredi 10h à 12h – Salle spécifique de la Tronche.

Poussins: Maelys Réau ?

Benjamins 1: Louis Charles, Mathieu Conesa, Nathan Astier

Benjamins 2: Benjamin Maillot, Laura Cartier-Millon, Romain Blanchet ?,

Minimes 1: Alysée Roux

Liste d'attente: Hugues Astier ?

B- Entraînement Groupe Espoir

Début: mercredi 7 septembre 2011

Mercredi de 13h30 à 15h30 – Salle spécifique de la Tronche

Burdel Rémi, Campo Camille, Peillex Pierrick, Brunet Maxence, Bienvenu Cassandra, Romain Blanchet ? + groupe détection

Liste d'attente: Tempelaere Thibault ?, Cyvoct David ?, Cayuela Marco ?

Ces entraînements viennent s'ajouter au volume hebdomadaire des joueurs.

Suivi: Le DTD et l'entraîneur de club feront le point régulièrement à propos du travail effectué ou à venir. Les réunions ETD permettront de faire un bilan, d'adapter les contenus, voire d'intégrer d'autres jeunes intéressants.

Encadrement du matin: Alain Bourdariat, Fabien Filoni

Encadrement de l'après-midi: Alain Bourdariat, Patrick Peillex

2- REGROUPEMENT DE DETECTION

A - Journée de détection

samedi 1er octobre 2011 – ATTENTION TOT DANS LA SAISON

Cette journée de détection s'adresse aux Poussins, Benjamins (enfants nés après 2001). L'action se déroulera dans 2 lieux : Nord Isère et Sud Isère de 14h à 17h30. La priorité est d'inscrire de nouveaux jeunes (pas encore détectés) nés après 2001.

Le but est de réaliser une large revue d'effectif et de juger le niveau des jeunes isérois dans l'optique du plan national de détection et des Intercomités de fin de saison.

Chaque club peut envoyer son ou ses meilleurs Poussins, Benjamins (nés entre 2001 et 2005) dans la limite de 6. Cette journée est gratuite, offerte par le comité.

Les éducateurs sportifs et entraîneurs de club feront au maximum 6 propositions au D.T.D. qui établira une liste définitive (s'il y a trop de joueurs) pour la convocation. La convocation sera envoyée par courriel à l'entraîneur du club.

Une liste sera établie après la journée de détection pour retenir les meilleurs éléments et les convoquer pour des stages.

B - Stages de détection

1er : jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2011 (vacances d'automne)

2e : mercredi 28 au vendredi 30 décembre 2011 (vacances de fin d'année)

3e : jeudi 19 et vendredi 20 avril 2012 (vacances de printemps)

Ces stages de détection s'adressent au groupe détection Poussins, Benjamins 1 (nés entre 2002 et 2006) et au groupe espoir Benjamins 2, Minimes (nés entre 99 et 2001). Ils sont le moyen d'assurer le suivi du programme détection départemental et de voir si des jeunes peuvent intégrer le parcours d'excellence sportive (PES) mis en place par la FFTT.

Le coût réel d'un stage détection par joueur est de 65,00€. Le comité prend à sa charge 30,00€ par stagiaire, l'autre partie reste à la charge des familles. Les éducateurs sportifs et entraîneurs seront les relais de l'information auprès des jeunes concernés. Ils sont partie prenante du projet et à ce titre peuvent demander d'encadrer ces actions de détection.

3- TOP DETECTION**Dimanche 27 novembre 2011 organisé par URIAGE TT à St Martin d'Uriage - Gymnase Pierre ALLAIN**

Les tops seront organisés dans les catégories suivantes :

Enfants nés en 2001 ?? Attente harmonisation avec la ligue Rhône Alpes

Enfants nés en 2002

Enfants nés en 2003

Enfants nés en 2004 et après

Les Tops se feront sur inscription des clubs. La fiche d'inscription se trouve sur le site du comité : www.ttisere.com

Une convocation sera adressée par e mail à tous les clubs. Un podium est organisé à l'issue des Tops.

Nombre de qualifiés pour le Top Régional: Le Top Régional sera un Top 12 en garçons et en filles. A ce titre, le 1^{er} Isérois est sûr d'être qualifié dans chaque catégorie. Il peut y avoir une 2^{ème} place déterminée par la Ligue.

4- ACTIONS DE RECRUTEMENT « PING POUSSE »

Pourquoi et comment recruter des 4-7 ans? Le comité souhaite reconduire les actions destinées aux 4-7 ans. Baby ping en famille, Baby ping à l'école, Baby ping au club

Contactez Alain Bourdariat 06 6014 07 39 pour plus de renseignements sur le kit baby ping, le DVD et les formations.

Autre possibilité: chaque enfant se voit offrir une raquette et une balle. Une convention de partenariat devra être signée au préalable entre le club et le comité. **Un compte rendu de l'action est obligatoire.**

L'achat de raquettes à prix préférentiel est soumis à la participation des enfants au top détection et autres actions de détection.

Une formation à l'encadrement du baby ping sera organisée en soirée au cours de la saison (si suffisamment d'inscrits). Chaque club et chaque entraîneur diplômé sera informé.

5- CHALLENGE « YVON DENOJEAN »

Ce challenge vise à récompenser la qualité du travail réalisé par les entraîneurs des clubs auprès des jeunes de poussins à juniors. Le système de points privilégie le vainqueur d'une compétition, seuls les joueurs qualifiés pour le tableau final d'une compétition marquent des points.

REGLEMENT – CHALLENGE YVON DENOJEAN

1- Tous les clubs de l'Isère dont les joueurs participent à des compétitions jeunes sont classés dans ce challenge.

2- Le challenge Yvon Denojean concerne toutes les catégories de poussins à juniors.

3- Les compétitions comptabilisées dans le challenge sont les suivantes:

- Critérium fédéral : classement départemental après les 4 tours.
- Top détection départemental.
- Top détection régional.(coefficient 1,5)
- Top détection zone (coefficient 2)
- Championnat de France B/M/C/J(coefficient 2,5)
- Championnat de l'Isère individuel.
- Championnat Rhône Alpes individuel (coefficient 2)

4- Les stages détection départementaux (10 points par joueur sélectionné et présent)

5- Le stage open départemental (5 points par joueur présent)

6- Les résultats des joueurs mutés ne sont pas pris en compte dans le challenge.

7- Le décompte des points est le suivant:

Compétition départementale

1er : 16 points

2è : 8 point

3è : 4 point

4è : 2 point

Compétition régionale

1er : 28 pts

2è : 20 pts

½ finaliste : 16 pt

¼ finaliste : 8 pts

1/8 finaliste : 4 pt

1/16 finaliste : 2 pt

Compétition de Zone Sud Est

1er : 32 pts

2è : 24 pts

½ finaliste : 20 pts

¼ finaliste : 12 pts

1/8 finaliste : 8 pts

1/16 finaliste : 4 pts

Championnat de France

1er : 100 pts

2è : 80 pts

½ finaliste : 50 pts

¼ finaliste : 30 pts

1/8 finaliste : 20 pts

1/16 finaliste : 10 pts

8- Une prime est attribuée aux 3 meilleurs clubs formateurs en fin de saison.

- ✓ Premier: 150,00 €
- ✓ Deuxième: 100,00 €
- ✓ Troisième: 50,00 €

ELITE DEPARTEMENTALE

1- SOUTIEN AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET D'ENTRAINEMENT (C.U.F.E)

Le comité renouvelle son partenariat financier au C.U.F.E. Afin que 9 jeunes cadets et juniors puissent participer aux entraînements des meilleurs étudiants de l'université de Grenoble.

Burdel Paul, Courty Mickaël, Chanavat Colin, Sacha Afchain, Rémy Rouger, Mathieu Midol Monnet, Laura Mathon, Pierre Duverney, Clément Mona.

Entraînements dirigés par Christian RAMON le mercredi de 18h à 20h à la Tronche et par Eric MESSINA le lundi de 17h30 à 19h30 à Echirolles.

2- INTERCOMITES

1- JOURNEE DE PREPARATION (à confirmer)

Elle aura lieu le Mercredi 20 juin 2012 (lieu à définir)

Objectif : rassembler la sélection Iséroise afin de préparer aux mieux les Intercomités en simple et surtout en double avec le soutien et la présence des capitaines.

Une convocation sera envoyée à chaque joueur sélectionné.

2- INTERCOMITES

Ils se dérouleront du 22 au 24 juin 2012 en Languedoc Roussillon.

Ils concernent les poussins, benjamins et minimes des 24 comités de la zone Sud-Est + parfois des invités.

Le DTD se réserve le droit de ne pas engager d'équipe dans une ou plusieurs catégories selon le niveau et l'investissement de nos joueurs. 2 joueurs sont sélectionnés par catégorie selon les critères suivants :

Points individuels

Tops

Avis de la commission de sélection

L'équipe technique se réunit en mai pour faire la sélection. Le DTD a une voix prépondérante.

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

1- FIDELISATION DES LICENCIES

A- MATCH'PING

1 ^{er} MATCH'PING	dimanche 20 novembre 2011
2 ^{ème} MATCH'PING	dimanche 22 janvier 2012
3 ^{ème} MATCH'PING	dimanche 1er avril 2012
Finale MATCH'PING	samedi 5 mai 2012

Cette compétition est ouverte :

- aux licences traditionnelles et promotionnelles
- aux Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets. **(Pas de juniors)**
- **aux joueurs ayant moins de 600 points au 1er juillet 2011**
- **aux joueurs ayant entre 600 et 650 points au 1er juillet 2011 qui n'ont pas fait le championnat ou le critérium fédéral en 2010-2011.**

Cette compétition se déroulera par secteur géographique le dimanche sous la forme d'une montée-descente de 9h à 12h. Le but étant de faire découvrir la compétition aux jeunes des clubs qui n'en ont jamais fait (ou qui n'ont fait que les Match'ping).

Les meilleurs de chaque secteur (Nord Isère 1, Nord Isère 2, Sud Isère et Centre Isère) seront récompensés.

La finale se déroule sous forme de poules et tableaux. Les 16 meilleurs joueurs par catégorie au prorata des 4 secteurs sont qualifiés.

La liste est préparée par le D.T.D. et les inscriptions pour les 3 tours préliminaires se font en début de saison. Toutefois il est possible d'inscrire de nouveaux joueurs au 2^e tour et au 3^e tour. Utiliser la fiche publiée sur le site www.ttisere.com

Coût de l'inscription :

à partir du 1^{er} tour pour les 3 tours = 6€

à partir du 2^e tour pour les 2 tours restants = 6€

pour le 3^e tour uniquement = 5€

Les joueurs en licence promotionnelle qui s'inscrivent pour la 3^{ème} année à cette compétition verront leur licence transformée en traditionnelle.

B- STAGES DEPARTEMENTAL OPEN

du mercredi 11 au vendredi 13 avril 2012 (lieu à définir)

Ce stage est ouvert aux jeunes (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors). Le DTD demande qu'un entraîneur du club soit présent sur le stage. Objectifs :

- offrir un entraînement de qualité aux jeunes motivés qui s'inscrivent.
- augmenter le volume d'entraînement annuel des jeunes Isérois.

Le coût réel du stage par joueur est de 80,00€. Le comité prend à sa charge 40,00€ par stagiaire, l'autre moitié est à la charge des familles.

C- VISITES DE CLUBS

Le directeur technique contactera les clubs par téléphone ou par courriel et effectuera des visites pour :

- Suivre le bon déroulement du programme détection,
- Aider les entraîneurs de clubs, leur apporter des conseils,
- Renseigner les dirigeants (agrément sport, CNDS,).

2- PROMOTION DU TENNIS DE TABLE

1- ENTRAINEMENTS MERCREDI MATIN

Il est très important de mettre en place des créneaux d'entraînement le mercredi matin, pour attirer dans nos clubs, les enfants scolarisés en primaire, les mamans (beaucoup ne travaillent pas le mercredi). Cela a deux effets, car ça libère aussi des créneaux compétiteurs les soirs de semaine et ajoute du volume horaire aux meilleurs jeunes.

De nombreux sports concurrents ont compris l'importance du mercredi matin, pourquoi pas nous?

2- ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

A- PREMIER PAS PONGISTE

Tournoi ouvert aux enfants de moins de 11 ans scolarisés en primaire. Les clubs, les écoles, les communes organisent des échelons locaux: 1 enfant qualifié sur 4. **Seuls des enfants non licenciés dans des clubs ont le droit de participer.** Le comité organise la finale départementale le samedi 28 mai 2011.

Coût : 4,00€

8 catégories:

CE1 filles et garçons

CE2 filles et garçons

CM1 filles et garçons

CM2 filles et garçons

B- CYCLES SCOLAIRES

Intervention directe du comité dans les écoles primaires. 3 cycles de 6 à 10 séances avec 12 classes sont programmés par le comité.

3- CREATION DE CLUB

Le nombre de club est en baisse (-2) cette saison. Il faut essayer de créer de nouvelles structures pour maintenir un maillage suffisant dans le département et des compétitions intéressantes. Chaque personne notamment un enfant qui souhaite s'inscrire dans un club affilié doit pouvoir le faire à moins de 10 km de son domicile. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Objectif: créer 1 nouveau club en 2011-2012 et ne pas en perdre.

Développer le championnat Envelo'ping – Ecrire à de nouvelles entreprises.

Contactez les communes possédant l'activité tennis de table. Des visites pourront se faire si les mairies le désirent pour finaliser un projet de création de club.

4- AUTRES PUBLICS

A- CORPORATIF

Poursuivre et développer le championnat Envelo'ping, la soirée double corpo, peut-être mettre au jour une journée individuelle corpo ? Renseigner les clubs d'entreprises sur la coupe nationale corpo et le championnat individuel régional.

B- UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

- a) Participer à la réunion de la commission mixte départementale.
- b) Le comité participera à la formation jeunes officiels au cours de l'année scolaire 2011-2012.
- c) Une formation pourra être proposée aux enseignants d'EPS pour améliorer les séances proposées aux élèves des collèges.

C- UGSEL (Union Générale du Sport à l'Ecole Libre)

Des contacts ont été pris. Le comité se tient prêt à conduire des actions auprès de l'UGSEL.

D- INSERTION PAR LE SPORT

- a) Une action sera proposée à la Maison d'arrêt de Varcès en collaboration avec le TTTMG.
- b) Un cycle et une formation pourront être mis en place au Centre Pénitentiaire de St Quentin Fallavier si le TT Bourgoin-Jallieu le souhaite.

5- TROPHEE DU NOMBRE

A- PREAMBULE

Objectif: Retrouver notre niveau de 2009 après 2 saisons de baisses consécutives. Il est vrai qu'on s'attendait à un tassement mais maintenant la fin de l'olympiade arrive et nous devons finir en beauté en repassant la barre des 3000 licenciés comme annoncé en 2008. La priorité pour cette année sera l'attraction de nouveaux licenciés.

Le trophée du nombre contribuera à atteindre cet objectif, mais aussi à augmenter le nombre de licences traditionnelles, donc le nombre de compétiteurs, pour avoir des compétitions plus attractives en récompensant les clubs méritants.

B- PRINCIPES

1- Les 10 premiers clubs du classement général se voient verser une prime correspondant à leur classement qui récompense ainsi leurs efforts. Les primes pourront évoluer si les finances le permettent.

2- Les nouveaux clubs ne sont pas classés, car il n'est pas possible de calculer les variations par rapport à la saison précédente.

3- Le classement général est obtenu en faisant la moyenne des places obtenues dans les 5 critères suivants, afin de concerner tous les clubs Isérois :

- Le nombre total de licenciés par club en 2011-2012,
- La variation en valeur absolue par rapport à la saison précédente,
- La variation en pourcentage par rapport à la saison précédente,
- Le pourcentage de licences traditionnelles par club,
- Le nombre de féminines.

4- Lors de la saison N+1, la même somme est de nouveau allouée aux 10 clubs, **à 2 conditions :**

- a) Le club doit confirmer son nombre de licenciés de la saison précédente + au minimum 1 licence,
- b) Le club doit augmenter son nombre de licences traditionnelles de 10%.

5- Lors de la saison N+1, les clubs qui intègrent une place dans les 10 premiers du classement général se voient verser une prime correspondant à leur place dans le classement.

6- PROFESSIONALISATION

Aider les clubs à monter un dossier afin d'employer un éducateur sportif. Aider à trouver les candidats.

Tableau des Éducateurs Sportifs en activité (voir ci-joint). 18 éducateurs professionnels cette saison.

Voici les principaux mouvements :

Mounaïm TIRSELT remplace Nicolas GRAS à CBTT

Rémi REBEYROLLES auto-entrepreneur, à St Martin le Vinoux et La Tronche

Cédric CARTIER arrive à CAPTT et Romain BONNET prend un 2^e poste à Bourgoin.

EDUCATEURS SPORTIFS

SALARIES

NOM – Prénom	Diplômes	Année	Nx diplômes	Né le	Employeur	Fonction	Contrat	Téléphone	E mail
1 BOURDARIAT Alain	BEES 1°/BEES 2°	1992/2009	DE – DES	27/05/70	Comité de l'Isère TT	DTD	CDI – temps plein	06 60 14 07 39	alain.bourdariat@ttisere.com
2 AREMU Témityo	EF	2009		12/12/83	TTTGM	ES club		06 15 75 70 56	aremut@yahoo.com
3 BABIKIAN Rémi	BEES 1°/BEES 2°	2000/2002		09/07/76	Fontaine, Uriage, Charnècles-St Blaise	ES club	Vacations	06 84 37 95 53	rbabikian@club-internet.fr
4 BONNET Romain	EF	2011	Formation BP	16/06/82	TT Bourgoin Jallieu	AS club	Formation BP	06 83 37 52 30	rom.bonnet@laposte.net
5 BOURLARD Frédéric	BEES 1°	2008		18/07/84	TT Bourgoin Jallieu	ES club	CDI – temps plein	06 78 89 63 13	frederic.bourlard@orange.fr
6 CARTIER Cédric	EF	2011	Formation BP	08/10/85	CAPTT, Vaulx Milieu ?, Valencin ?	AS club	Formation BP	06 23 89 70 05	shev38@hotmail.fr
7 CARTIER Julien	BEES 1°	2005		14/08/83	Centr'Isère TT	ES club	CDI – temps plein	06 70 77 68 15	julien.cartier@centriserett.fr
8 KLIMKOWSKI Tadek	BEES 1° (équiv)	1991		26/12/59	US St Egrève TT	ES club	CDI – temps plein	04 76 75 80 70	klimkowski_tadek@yahoo.fr
9 LANIEL Fabien	BEES 1°	2002	DEJEPS	16/08/75	Rhodia Club TT	ES club	CDI – temps plein	06 60 23 76 86	fabien.laniel@cegetel.net
10 MARZOUKI Grégory	BEES 1°	2001	DEJEPS	10/07/76	Seyssins – Ligue RA	ES club		06 83 20 18 67	gmleping@gmail.com
11 MELINE Etienne	BEES 1°	2003	DEJEPS	23/07/80	Mairie St Jean de Bournay	E.T.A.P.S	1/3 temps club	06 84 98 16 59	etienne.meline@club-internet.fr
12 MESSINA Eric	BEES 1°	2000	DEJEPS	03/07/73	AL Echiroilles-Eybens TT	ES club	CDI – temps plein	06 76 86 39 41	eric_messina@hotmail.com
13 MIJNO Jean-Pierre	BEES 1°	1982		01/09/48	ASPTT Grenoble	ES club	Vacations 6h	06 16 84 82 86	mijnojps@orange.fr
14 TIRSELT Mounaïm	EF + TC			04/02/80	Chartreuse Belledonne TT	Agent dvpt		06 10 78 36 14	mounaimtirsel@yahoo.fr
INDEPENDANTS									
15 CAMPAYO Julien	BEES 1°/BEES 2°	2000/2003		26/10/79	TTTGM – Ping Altitude	ES TI		06 80 06 07 40	jucampayo@yahoo.fr
16 FILONI Fabien	BEES 1°/BEES 2°	2003/2005	DESJEPS	23/07/80	TT Grésivaudan – Champ/Drac – CD38	ES TI		06 03 46 06 15	perf.ping@free.fr
17 PEILLEX Patrick	BEES 1°	1994		22/09/70	Sassenage, CD38, Meyrieu, Tullins	ES TI		06 24 93 74 44	pcatpat@aol.com
18 REBEYROLLES Rémi	BEES 1°	2001		01/09/81	TTTGM, Saint Martin le Vinoux	ES TI		06 08 84 86 02	remirebeyrolles@yahoo.fr

ES club: Educateur Sportif de club

ES TI: Educateur Sportif Travailleur Indépendant

E.T.A.P.S: Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

DTD: Directeur Technique Départemental

AS club : Animateur Sportif de club

EDUCATEURS SPORTIFS ACTIFS MAIS AYANT UNE ACTIVITE PRINCIPALE

NOM – Prénom	Diplômes	Année	Nx diplômes	Né le	Club	Fonction	Contrat	Téléphone	E mail
1 BROSSARD Roger	BEES 1°	2000		17/06/55	Espoir du Guiers TT			06 10 27 07 88	brossard.roger@wanadoo.fr
2 DELUNEL Guillaume	BEES 1°	2006		11/09/83	St Egrève			06 88 25 92 07	guidelu@hotmail.fr
3 GACHASSIN Laurent	BEES 1°	2007	DEJEPS	20/09/73	Varces TT			06 31 95 08 25	laurentgachassin@free.fr
4 KOSNAR Bruno	BEES 1°	2007		20/05/79	Chartreuse Belledonne TT			06 70 10 83 79	kosnar.bruno@caramail.com
5 RAMON Christian	BEES 2°			16/04/62	TT Grésivaudan		CUFE	06 84 39 79 24	c.ramon@cegetel.net
6 TARRICONE Rudy	BEES 1°	2006		28/04/84	Sassenage			09 74 53 28 77	rudyland@hotmail.fr

FORMATIONS D'ENTRAINEURS

1- FORMATIONS COMITE DE L'ISERE

ENTRAÎNEUR DEPARTEMENTAL

1ère session : mercredi 25 et jeudi 26 octobre 2011 (vacances d'automne)

Lieu : à définir

2ème session : samedi 24 mars 2012 et samedi 7 avril 2012 (week-end)

Lieu : à définir

Sessions d'Entraîneur Départemental ouvertes aux juniors dès 15 ans.

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - alain.bourdariat@ttisere.com

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS

Date et lieu à définir,

L'information sera donnée en cours de saison par courriel,

Formation continue des entraîneurs sur le thème du baby ping.

2- FORMATION LIGUE RHONE ALPES

ENTRAÎNEUR REGIONAL

Renseignements et inscriptions : Laurent LOUVEL (CTF) - louvel@lratt.fr

samedi 7 et dimanche 8 janvier 2012 – Lieu à définir

samedi 25 et dimanche 26 février 2012 – Lieu à définir

ENTRAÎNEUR FEDERAL

Renseignements et inscriptions : Laurent LOUVEL (CTF) - louvel@lratt.fr

samedi 21 et dimanche 22 avril + mardi 1er mai 2012 – Lieu : La Tronche

Examen juin 2012 (jour à préciser) à Mèze (34)

3- FORMATIONS MINISTERE DE LA SANTE ET DES SPORTS

1er niveau : Le Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive Activité physique pour tous certificat de spécialisation Tennis de Table - BPJEPS APT Tennis de Table.

Métier d'animateur.

2è niveau : Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive Tennis de Table - DEJEPS Tennis de Table = BEES 1° si 2 ans d'expérience et 32 heures de formation continue FFTT (équivalence à prévoir avant 2012).

Métier d'entraîneur.

3è niveau : Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive Tennis de Table - DESJEPS Tennis de Table = BEES 2°.

Métier d'expert.

Renseignements : www.fftt.com et Gilles Corbion (DTN adjoint) : gilles.corbion@wanadoo.fr

4- VALIDATION DES DIPLOMES D'ENTRAINEUR (COMITE)

Les diplômes seront acquis par les entraîneurs quand ils auront suivi la formation théorique plus une partie pratique sur le terrain comme cela se fait pour les diplômes de Juge-Arbitre.

ENTRAÎNEUR DEPARTEMENTAL - 1ere session - Formation 25 et 26 octobre 2011

Validation à choisir parmi les actions suivantes :

1^{er} , 2^{ème} , 3^{ème} match'ping

1 journée minimum de stage détection ou open

ENTRAÎNEUR DEPARTEMENTAL - 2ème session - Formation 24 mars et 7 avril 2012

Validation à choisir parmi les actions suivantes:

1 journée minimum de stage détection ou open

Finale PPP

Un choix sera proposé à chaque candidat avec plusieurs possibilités de date. Il faudra que le candidat passe la pratique sur une journée minimum pour obtenir son diplôme.

ENTRAÎNEUR DÉPARTEMENTAL

Conditions : être licencié à la F.F.T.T. et être Sénior ou junior.

Durée de la formation : 24h (16h de formation + 8h de validation).

Coût de la formation : 79 € : ne pas adresser de chèque. Une facture du Comité sera envoyée au club.

Diplôme Entraîneur Départemental

Le diplôme Entraîneur Départemental est obtenu, par tous les stagiaires, à l'issue de la formation. En effet, ce premier niveau correspond plus à l'apport d'informations de base sur les aspects techniques du Tennis de Table. Il ne paraît pas opportun de mettre en place une évaluation chiffrée et de prendre le risque de décourager les candidats par une évaluation-sanction.

Entraîneur Départemental

Compétence attendue : Etre capable d'aider un entraîneur qualifié lors de la conduite de séances d'entraînement.

L'Entraîneur Départemental :

- connaît les aspects techniques fondamentaux du Tennis de Table,
- connaît les principes généraux de l'animation collective d'une séance,
- peut intervenir en direction de joueurs afin de perfectionner des aspects techniques de leur jeu,
- sait mettre en place les tests d'évaluation relatifs au passage de la Balle Blanche et de la Balle Orange.

La formation Entraîneur Départemental

La formation pour les plus jeunes doit être organisée en fonction des principes suivants :

- Développer l'autonomie, la responsabilité et l'initiative des stagiaires,
- Faire vivre aux stagiaires différents rôles lors de la formation (assurer différentes responsabilités au cours de la formation : organisation de tournois, conduite d'une séance, tenue d'un journal quotidien...),
- Mettre les stagiaires le plus fréquemment possible en situation,
- Faire acquérir aux stagiaires un vécu en tant qu'entraîné afin de ressentir, comprendre et décrire les fondamentaux techniques et pédagogiques,
- Faire acquérir aux stagiaires un vécu en tant qu'entraîné afin de faciliter la retransmission des fondamentaux techniques.

FORMATION D'ENTRAÎNEUR DEPARTEMENTAL

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E mail: _____

CLUB : _____ n° de licence : _____

Date de naissance : _____ classement : _____

Fonction au sein du club : _____

Je m'inscris: à la première session(1) à la deuxième session(1)

Coût : 79 € : ne pas adresser de chèque. Une facture du Comité sera envoyée au club.

Fiche à retourner
avant le 10 octobre 2011 pour la 1ere session
avant le 7 mars 2012 pour la 2ème session

par courrier :

Comité de l'Isère de Tennis de Table
Maison Départementale des sports – bureau 213
7 , rue de l'Industrie
38327 Eybens Cedex

ou à
contact@ttisere.com

(1)_Rayer la mention inutile